

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****15091642***

Division LIEGE

18 JUIN 2015

Greffe

N° d'entreprise : BE0547.717.626

Dénomination

(en entier) : **TURENTY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE BELVAUX 73B A 4030 GRIVEGNEE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIALPROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
16 MARS 2015Le 16 mars deux mille quinze se sont réunis en séance extraordinaire au siège social les gérants de la
SPRL TURENTY convoqués par Monsieur TURKI, gérant.

Bureau

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur TURKI Omar, gérant.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur REBHA Feghoul, associé.

Composition de l'assemblée

Sont ici présents personnellement ou dûment représentés par un mandataire, les associés suivants :

- Monsieur TURKI Omar, titulaire de 42 parts sociales ;
- Monsieur REBHA Feghoul, titulaire de 29 parts sociales ;
- Monsieur ABDELLAOUI Abdellah, titulaire de 29 parts sociales.

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a pas lieu de justifier de la régularité
des convocations.

Exposé du président

Le président expose et requiert le secrétaire de dresser le procès-verbal de ce qui suit :

La présente réunion de l'assemblée a pour ordre du jour :

-Transfert du siège social à l'adresse suivante : quai de la Boverie 21/11 à 4020 LIEGE.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement
constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête la résolution suivante :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

-Transfert du siège social à l'adresse suivante : quai de la Boverie 21/11 à 4020 LIEGE.

L'assemblée arrête cette résolution à l'unanimité des voix.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h15.

Dont procès-verbal

Dressé à Grivegnée, le 16 mars 2015.

Lecture faite, les associés ont signé.

Omar TURKIFeghoui REBHA

Abdellah ABDELLAOUI